

Montréal, le 28 mai 2019

**Par dépôt électronique (SDÉ)**

M<sup>e</sup> Hugo Sigouin-Plasse  
Chef de service  
Réglementation et réclamations  
Énergir  
1717, rue du Havre  
Montréal (Québec) H2K 2X3

**Objet : Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des *Conditions de service et Tarif* d'Énergir à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2019 – Phase 2  
Dossier de la Régie : R-4076-2018, Phase 2**

---

Cher confrère,

La Régie de l'énergie (la Régie) a bien reçu votre correspondance de ce jour requérant un délai additionnel pour le dépôt des réponses à la demande de renseignements n° 2 de la Régie ainsi que pour le dépôt de sa preuve, dans le cadre du dossier susmentionné.

Compte tenu des motifs invoqués, la Régie accorde à Énergir un délai supplémentaire pour le dépôt des réponses à cette demande de renseignements, soit **jusqu'au 29 mai 2019 à 12 h**. La Régie accorde également un délai supplémentaire pour le dépôt de sa preuve, soit **jusqu'au 3 juin 2019 à 12 h**.

Veuillez agréer, cher confrère, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml